

# Dé confinement

## Protocole de réouverture des Maisons de Quartier

1. Le protocole de réouverture est une déclinaison locale des prérogatives nationales.  
Décret 2020-663 du 31 mai 2020.
2. La priorité de la ville est le retour des enfants en école maternelle et primaire. Une partie des agents d'entretien est affecté en renfort au nettoyage des écoles. Certaines Maisons de Quartier ou certaines de leurs salles resteront ainsi fermées jusqu'au 3 juillet car le ménage ne pourra être effectué.
3. L'entretien est réalisé en matinée avec du produit désinfectant spécifique.  
Une attention accrue sera portée aux points de contact.
4. Le Règlement intérieur est plus que jamais d'actualité. Les associations sont garantes de la propreté des salles qu'elles occupent. Après chaque utilisation, chaque association devra procéder au nettoyage de la salle. Tables, chaises, points de contact... devront être nettoyés avec des lingettes ou du produit désinfectant. Ces produits devront être apportés par l'association. La Ville, n'assurera aucun entretien entre chaque réunion. Si des manquements sont signalés, les accès seront aussitôt désactivés.
5. Les créneaux d'activité sont réduits de 10 minutes au début et de 10 minutes à la fin pour éviter le croisement entre associations.
6. Les activités sont autorisées, à l'exception de :
  - sports collectifs ou sport de contacts (art 42 DN) et par extension les danses de couple et bals.
7. Aucune forme de restauration n'est autorisée. Les cuisines sont fermées.
8. Pour garantir l'application des distanciations sociales, les jauges seront réduites (Cf. tableau).
9. Des passages seront effectués pour s'assurer du respect des jauges. Si un manquement est constaté, les accès seront aussitôt désactivés.
10. Sur leur créneau, les associations sont responsables de l'application des gestes barrières et des gestes sanitaires. Les usagers devront être autonomes en matière de gels hydro alcooliques et masques. Les tapis de gym sont individualisés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne peuvent être stockés puis redistribués.
11. Le port du masque est vivement conseillé.
12. Les maisons de quartiers seront accessibles de 9h à 18h du lundi au vendredi afin de :
  - limiter la succession de groupes dans les salles ;
  - d'assurer le contrôle des jauges ;
  - de garantir une intervention sécurisée des agents d'entretien le lendemain.
13. Aucune nouvelle réservation exceptionnelle ne pourra être effectuée pour juin-juillet-août.
14. Les clubs 3<sup>èmes</sup> âge reprendront leurs activités en septembre.
15. L'ouverture des équipements peut être suspendue de jour au lendemain si réquisition pour les écoles.

## 16. Equipements :

Maison de Quartier	Jauge « distanciation sociale »	Ouverture	Commentaire
<b>Nord-Ouest</b>			
Saint Paul grande salle rdc	20	Ouverte	
Saint Paul grande salle sous-sol	15	Ouverte	
Saint Paul petite salle sous-sol	5	Ouverte	
Folie Couvrechef grande salle	25	Ouverte	
Folie Couvrechef petites salles	/	Fermées	
Chemin Vert Grande salle	20	Ouverte	
Chemin Vert Petite salle	5	Ouverte	
Maladrerie	/	Fermée	
La Baraque	/	Fermée	ok prise de matériel
<b>Nord-Est</b>			
Calvaire Saint Pierre	/	Fermée	Réouverture à la fin des travaux
Saint Jean Eudes grande salle	20	Ouverte	
Saint Jean Eudes petites salles	2	Ouvertes	Sur rdv
Saint Jean Eudes dojo	/	Fermé	
Pierre Heuzé	/	Fermé	
Espace 14	20	Ouvert	Exclusif / ménage à la charge de l'association
<b>Rive droite</b>			
Vaucelles grande salle	20	Ouverte	
Vaucelles petites salles	/	Fermées	
Guérinière	/	Fermée	Réouverture à la fin des travaux
Gutenberg	/	Fermée	
Sainte Thérèse	20	Ouverte	
<b>Centre Sud-Ouest</b>			
Arc en Ciel	/	Fermée	
Saint Ouen	/	Fermée	
Ancienne Mairie Venoix	/	Fermée	
MQ Centre salle 1	10	Ouverte	Protocole de circulation et ménage en mi-journée
MQ Centre salle 2	20	Ouverte	

17. Affichage « fermé jusqu'à nouvel ordre » sur les MQ et les salles fermées,  
Affichage du protocole global à l'entrée des maisons de quartier ouverte,  
Affiches « gestes barrières » dans chaque salle et chaque sanitaire ouvert.